

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 10 (1925)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall

Rédaction :
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

Le Congrès annuel des Caisses Raiffeisen suisses

(Suite et fin)

—o—

Puis M. le conseiller d'Etat Frei, représentant du gouvernement cantonal lucernois exprime aux délégués sa satisfaction de voir la landsgemeinde Raiffeisen sur le territoire de son canton. Il salue dans le mouvement Raiffeisen une œuvre puissamment utile pour notre agriculture et pour l'Etat. Il espère vivement que la manifestation de ce jour contribuera à la fondation de nouvelles Caisses dans la Suisse centrale, et spécialement dans son canton. Il porte son toast aux Caisses Raiffeisen Suisses et à leur prospérité.

A bord du „Gallia“

Ce titre ne sert pas d'introduction à une aventure quelconque comme le lecteur serait peut-être porté à le croire, mais à une simple et belle traversée sur le Lac des Quatre-Cantons, en bateau spécial, que l'Union offre gracieusement aux délégués.

Au son de la musique, le «Gallia», superbe bateau-salon, quitte Lucerne à 2 heures, mettant directement le cap sur Beckenried, pour rentrer ensuite sur son point de départ, en longeant la rive droite du lac. Des rivages tantôt riants, tantôt sauvages défilent sous nos yeux : Gersau, Vitznau, Herfensstein, Kussnacht, Weggis.

Cette belle traversée de deux heures fut des mieux réussies; elle fut le digne couronnement de cette journée qui s'écoula dans la plus franche harmonie.

Le soir, les délégués se séparent pour rentrer dans leurs foyers. Ils emportent tous un bon souvenir des belles heures passées, en une nouvelle ardeur au travail pour la belle cause que nous poursuivons.

Depuis quelques années, nos Assemblées annuelles se déroulent dans une atmosphère prenante, faite, faite de confiance et de saine amitié. Elles marquent une mise-au-point et contribuent à préciser notre œuvre.

A propos d'une motion au Conseil national

—o—

Dans la session de décembre dernier des Chambres fédérales, M. le conseiller national Baumberger a présenté une motion, appuyée par 67 signataires. Il invitait le Conseil fédéral à faire procéder par les Bureaux statistiques fédéraux, à une statistique générale des fluctuations intervenues durant les cinquante dernières années, dans la population de nos régions alpêtres. Cette statistique devra se compléter en outre par une enquête officielle sur les conditions actuelles de travail

et d'existence, sur la fréquentation des écoles, le nombre des écoliers, sur l'état physique général, sur le nombre des traitements médicaux, assistance médicale lors d'accouchements, sur les conditions de transports et les voies de communications, sur les facilités et les conditions de crédit, ainsi que sur les impôts et droits divers.

Le fait que 67 conseillers nationaux de différents partis politiques, particulièrement des partis bourgeois et paysans, appuyèrent immédiatement cette requête, prouve tout l'intérêt que nos parlementaires portent à cette question.

Spécialement dans le domaine du crédit — question qui nous intéresse particulièrement ici, — l'enquête permettra sans doute d'intéressantes et utiles constatations.

A maintes occasions déjà, nous avons traité dans les colonnes du «Messenger» cette question si importante du crédit auprès de nos vaillantes populations montagnardes, dont le courage et le labeur persévérant sont parfois si mal récompensés. Nous nous sommes attachés à démontrer combien précaire est le crédit dont disposent nos montagnards et nous avons signalé des abus criants qui se produisent. On se refuse presque à croire qu'il puisse encore exister aujourd'hui, dans notre pays, certaines régions agricoles ou des banques prélèvent jusqu'à 8 pour cent et plus, de leurs débiteurs. Il serait oisif de s'attarder à vouloir démontrer qu'avec de semblables conditions d'intérêts, le montagnard ne puisse que s'endetter toujours plus, marchant souvent au-devant d'une ruine certaine. Comment pourrait-il payer normalement un taux si onéreux, alors que le sol aride et ingrat parfois qu'il cultive ne lui offre au maximum qu'un rapport de 3 à 4 pour cent? Cette disproportion complète entre le coût du crédit et le rendement général du sol nous offre l'image la plus réelle et la plus saisissante des conditions générales de crédit dans nos milieux alpins.

Le montagnard ne peut non plus se passer aujourd'hui d'un crédit d'exploitation. Le lui accorder à d'avantageuses conditions, c'est faire œuvre patriotique et sociale. C'est contribuer à l'amélioration des conditions d'existence du peuple si besogneux, si sympathique et si méritant de nos régions alpêtres.

L'initiative Baumberger s'attachera sans doute à vouloir démontrer les moyens d'amélioration du crédit rural. Aussi c'est avec un vif intérêt que nous attendons les conclusions du rapport officiel à ce sujet.

Peut-être sera-t-il prononcé un mot à cette occasion sur les Caisses Raiffeisen, et leur activité durant ces dernières années pour la stabilisation du crédit.

Par leur structure particulière, nos Caisses se sont révélées comme les instituts financiers par excellence de nos villages alpins. Elles sont les seules organisations qui permettent une régularisation rationnelle et avantageuse du crédit dans ce milieu.

Nous pouvons le proclamer hautement, car les résultats obtenus durant ces dernières années sont des plus réjouissants.

N'est-ce pas dans la coopération et la solidarité que réside la puissance d'action et d'émancipation des classes moyennes, autant dans le domaine politique, économique que financier. Seule une coopération puissante, réunissant toutes les forces éparses permettra à la population montagnarde d'améliorer ses conditions d'existence matérielle et morale.

Personne plus que le Montagnard n'a le sens de la solidarité et du mutualisme. L'esprit de coopération est chez lui inné. Il est une manifestation naturelle de son caractère. C'est fort compréhensible si l'on se représente qu'il doit faire appel chaque jour à ses semblables. Loin des vallées, les villages sont autant de petites républiques indépendantes. Ces habitants ont besoin de réunir toutes leurs forces individuelles pour lutter efficacement contre les éléments, pour faire intervenir des améliorations, pour assurer leur vie quotidienne. C'est naturel que l'on s'entraide, que l'on se soutienne les uns les autres.

Pourquoi n'utiliserait-on pas alors cet esprit de solidarité pour la régularisation du crédit courant? Jusque dans les villages et les hameaux les plus éloignés de nos alpes existent déjà des Caisses Raiffeisen. La statistique annuelle présente des chiffres qui peuvent paraître modestes peut-être, mais qui sont pourtant éloquents pour ceux qui connaissent les difficultés très spéciales que présente la vie économique et financière dans les communautés alpestres. Et pourtant la statistique ne dit pas tout encore. Pour mieux illustrer les chiffres il convient aussi de mettre en rapport les taux appliqués avec ceux des banques. En exemple: Une caisse du Valais a réuni jusqu'à ce jour pour fr. 300,000. de dépôts, environ, dans son cercle d'activité. Elle prête aujourd'hui à ses sociétaires au taux de 5 1/2 pour cent net. Si nous comparons maintenant ce taux avec celui appliqué par les banques de la contrée, nous pouvons en déduire que la Caisse assure chaque année à ses sociétaires une économie de fr. 8,000, sans compter que le bénéfice éalisé par la Caisse, modeste sans doute, reste cependant dans la localité et profite à l'ensemble des sociétaires.

Le moment serait approprié pour faire connaître les Caisses Raiffeisen et les propager dans les villages alpins. Si l'idée du mutualisme de crédit a déjà fait de réjouissants progrès, elle n'avance cependant qu'à pas lents. Ceci provient principalement du fait que les cercles officiels se désintéressent de cette question, poussés souvent par des intérêts personnels, qu'il ne nous appartient de juger. C'est directement à la population qu'il faut s'adresser, car c'est d'elle que doit venir l'initiative de la fondation d'une Caisse.

Lorsque la motion Baumberger sera mise à l'ordre du jour, des sessions du Conseil national, nous pourrions étudier alors les conclusions de l'enquête, et émettre encore quelques considérations générales.

Les voies du crédit mutuel

Le crédit mutuel, système Raiffeisen, a fait depuis quelques années, de sensibles progrès. Ceux qui, il y a vingt ans, en ont répandu les premiers grains ont le droit d'en être satisfaits. Ils ne s'étaient pas trompés en affirmant dans leurs premières conférences de propagande:

«Quand on ensemece, on ne sait pas combien de grains reproducteurs eux-mêmes donneront l'épi : on le jette dans la terre et, si Dieu le veut, il lève.»

Le grain a levé, la moisson a été abondante. Pour s'en convaincre il suffit de parcourir les dernières statistiques parues. C'est une croissance rapide, et qui pourrait engendrer quelques préoccupations, si l'on n'en connaissait pas les raisons: la nécessité tout d'abord reconnue du crédit mutuel agricole et les encouragements de ceux qui comprennent les vrais intérêts des campagnards. A l'aide pécuniaire de l'Etat, nous avons toujours préféré les appuis naturels ou les sources nourricières du crédit, qui sont les dépôts et les réserves, permettant de suivre leur marche ascendante vers le complet accomplissement de leur but.

Et c'est précisément au sujet de ce but que nous voudrions jeter ici quelques idées germées de l'amour qui nous lie à ces institutions, et d'une longue expérience acquise dans la direction d'une des premières, qui furent fondées dans le canton de Fribourg.

Il est beau, il est réconfortant de pouvoir, au cours d'une expérience relativement courte, annoncer des chiffres plus qu'encourageant: 360 Caisses de Crédit Mutuel, 150 millions de dépôts, 365 millions de roulement, 3,6 millions de réserves, et un bénéfice annuel de 514 mille francs; mais il est encore plus beau et plus réconfortant de pénétrer les secrets, les efforts, les soucis quotidiens de la vie d'affaires que ces chiffres renferment.

Il n'est pas douteux qu'il ne s'agit pas là seulement de l'escompte d'effets, d'opérations courantes, car il n'y aurait alors qu'une édition courante et nouvelle de ce que font les établissements de crédit en général, mais d'aide donnée à des travailleurs qui n'avaient eu jusque là comme appui que la signature d'un ami ou d'un intermédiaire, aide souvent chèrement payée, toujours limitée, anémiant, permettant tout au plus de végéter, de retarder la chute; d'encouragements fournis à des intelligences qui ne peuvent pas toujours étayer leur crédit sur des gages tangibles, mais qui possèdent les trésors de l'honnêteté, de la capacité professionnelle, du travail, qui sont des gages intangibles et souvent les meilleurs; d'appuis temporairement accordés à de petits agriculteurs, à des ouvriers mêmes, à des artisans ruraux, par des prêts qui accreditent la parole des déshérités de la création de formes attrayantes et variées de dépôts, avec la vulgarisation de l'utilité de l'emploi du chèque et même de la domiciliation des échéances; d'appels aux classes supérieures de l'agriculture, de l'industrie, pour qu'elles viennent fraterniser, par un concours administratif ou de clientèle, avec les catégories inférieures, auxquelles leurs membres ou leurs prédécesseurs ont peut-être aussi appartenu et dont ils connaissent les besoins et les aspirations; et enfin, de la réalisation de la fraternité entre les diverses branches du crédit mutuel, de la formation de l'âme, de la spiritualité de cet organisme si beau, si utile, qui, comme nous l'avons toujours proclamé, est un puissant facteur de la paix sociale.

L'heure de son règne a sonné. Qui sait si dans une vingtaine d'années nous ne nous plaindrions pas d'une excessive centralisation financière? Pour s'en convaincre il suffit de lire les bitans des banques à gros capitaux. C'est un drainage constant, impressionnant, mais qui ne profite pas à la masse. Dans bien des régions on en est à regretter la disparition des petites banques, comme celles de Farvagny, de la Singine, etc., etc., qui connaissaient leur clientèle et savaient l'aider. C'est pourquoi nos Caisses sont arrivées au bon moment. Elles sont le remède efficace, mais ce remède doit être soigneusement

préparé et intelligemment administré. Il combattra le mal, il le vaincra, mais pour cela il faut se faire une âme de coopérateur, il faut vivre la vie de ceux qui viennent lui demander aide, il faut innover, rénover; copier ne suffit pas. On peut utiliser le mécanisme, mais le but des deux écoles n'est pas identique. A l'anonymat, le lucre; à la coopération, l'amour fraternel. Ces deux termes s'excluent. Marchons à la lumière de l'amour et nous découvrirons des régions inexplorées; nous ferons fructifier dans le pays une quantité de capitaux adéquate à ses besoins, et sous peu, nos statistiques montreront ce que nous aurons réalisé. Cela sera surtout des résultats sociaux, à côté desquels les millions ne seront que des compagnons, les frères d'initiatives fécondes et de fécondes intelligences pour le grand bien de notre peuple.

V. R.

Mise en garde

Après les krachs financiers de ces dernières années, dont plusieurs furent de vrais désastres pour la population, et après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les emprunts à lots, nous eussions pu croire que les courtiers à la solde de certaines entreprises interlopes renonceraient enfin à leurs néfastes agissements. Ils ne devaient pas désarmer de sitôt.

La chasse des capitaux à domicile a de nouveau recommencé. Des rabatteurs de la petite épargne sont signalés dans nos campagnes. Voici ce que communiquait dernièrement le Département Vaudois de Justice et Police :

«(at. — Le Grand Conseil s'est occupé, dans sa dernière session, de la débâcle d'un établissement financier de Lausanne et de la répercussion que la liquidation forcée a eue sur la petite épargne vaudoise.

» Dans sa réponse à l'interpellation de M. Matthey, député, le chef du Département de Justice et Police exprima le désir que ce débat attirât l'attention sur le danger où s'expose le public en souscrivant à des obligations ou comptes-courants à terme, sollicités par des agents peu scrupuleux.

» Il faut croire que les leçons douloureuses infligées par les trop célèbres Banque agricole et Banque d'escompte et de change ne sont pas suffisantes, puisque deux rabatteurs qui exploitaient la région de Ste-Croix viennent d'être condamnés par la préfecture à de très fortes amendes.

» Il ne s'agit plus d'un établissement financier, mais d'une société créée pour l'édification, à Lausanne, d'une « Maison populaire ». Le but est peut-être excellent, mais la forme du compte-courant à terme choisie pour constituer un emprunt dont ne sont fixés ni le nominal ni les conditions, n'assure à cette opération aucune garantie sérieuse. Au surplus, on oublie soigneusement de renseigner les souscripteurs sur une disposition (article 2) qui fixe à dix ans ferme la durée de chaque compte, mais qui précise aussi que ce terme ne commence à courir qu'à partir du versement intégral de montant souscrit. Or, un calcul très simple démontre qu'un souscripteur qui voudrait se constituer sous cette forme, un dépôt de 1000 francs, devra verser mensuellement la somme de dix francs pendant huit ans et trois mois, après quoi commence à courir le délai de dix ans; ainsi ce n'est qu'après plus de dix-huit ans qu'il pourra utiliser son dépôt, qui, pendant toute cette période, lui aura assuré un intérêt de 4 pour cent. A la suite d'une condamnation, en mars 1922, cette société avait renoncé au placement de ses obligations au moyen de courtiers, la loi sur la police du commerce interdisant la vente de titres à

domicile. Contrairement à ces engagements, cette institution met actuellement en vente à domicile des comptes-courants à terme, prétendant qu'il ne s'agit pas là de titres.

» Le public jugera : s'il veut confier ses économies à une coopérative qui lui offre un minimum de garantie, il aura le sentiment de soutenir une œuvre qui est peut-être utile; s'il veut au contraire être assuré de pouvoir disposer de ses fonds en tout temps, il fera mieux de les déposer dans une de nos nombreuses et solides caisses d'épargne.»

Ce communiqué est suffisamment explicite pour que nous nous dispensions de tous commentaires. Nous espérons bien qu'il ne se trouvera plus de gens assez crédules pour se laisser encore extorquer leurs économies de cette façon, sinon ce serait vraiment à désespérer du bon sens de notre population !

Nouvelles des caisses

BALLAIGUES. — De l'excellent et suggestif rapport annuel de la Caisse de cette localité, nous extrayons les principaux passages qui nous paraissent avoir un intérêt général :

L'amélioration constatée en 1923 s'est confirmée en 1924 par un chiffre d'affaires supérieur de fr. 350,000 environ.

Pour notre agriculture (des exploitations plutôt modestes), le bétail et le lait ont été les ressources essentielles, tandis que la récolte de blé a été mauvaise et les ventes à la Confédération, réduites. Si malgré cela l'épargne a augmenté, cela est dû au fait que notre localité semi-agricole, semi-industrielle a bénéficié ainsi que notre Caisse, des conditions meilleures que celle-ci.

Dans nos populeux villages du Jura (comme du reste en général en Suisse), l'industrie est de plus en plus nécessaire et comme la grande industrie n'y existe pas, il n'y a pas précisément opposition d'intérêts, au contraire, la présence de l'industrie facilite dans les familles, l'application de la loi nouvelle de la reprise du domaine, en procurant dans la localité, du travail aux enfants qui sans cela, devraient en chercher ailleurs. On réalise ainsi une harmonie d'intérêts que l'on tient à conserver.

Le mouvement des capitaux a été en 1924 de fr. 1,259,060.50, laissant un bénéfice de fr. 1,752,06, tout en payant un intérêt supérieur aux déposants et en faisant bénéficier les emprunteurs de taux meilleurs marché qu'ailleurs.

Réserves

Les réserves se montent maintenant au beau chiffre de fr. 8,500, économisés franc par franc, au cours des quatorze années d'existence avec des débuts très modestes, pendant lesquels des difficultés de tout ordre ont dû être surmontées, si notre développement lent, mais progressif, se maintient encore quatorze ans dans les mêmes conditions, on peut envisager alors un fonds de réserve de fr. 20,000 et plus, lequel selon les statuts doit servir à couvrir les pertes éventuelles et à des entreprises agricoles et industrielles, profitable à l'ensemble des associés.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que ces résultats qui intéressent cependant l'ensemble de la population et surtout la génération avenir sont dûs :

1° Aux personnes incomprises parfois qui s'en occupent sans aucune rétribution.

2° A ceux qui travaillent avec la Caisse, d'ailleurs à des conditions d'intérêt et de facilité meilleures qu'ailleurs et sur-

tout, chose trop ignorée, mais plus importante qu'on ne le pense, au fait que la trésaurisation n'existe quasi plus, nous entendons par cela que les fonds disponibles au lieu d'être cachés au fond d'un tiroir, dissimulés entre les draps de lit ou dans quelque autre cachette pas absolument à l'abri des voleurs, sont maintenant de suite apportés à la Caisse, laquelle a un coffre, est assurée et prêtée immédiatement à ceux qui en ont besoin dans la localité. ces sommes qui sans cela, ne rapporteraient rien.

Si tous ne sont pas sociétaires, tous peuvent cependant travailler avec la Caisse en y déposant leurs disponibilités ou en y ouvrant un compte-courant et contribuer ainsi pour leur part à la constitution d'un fonds qui sera de plus en plus un élément de prospérité pour la commune, ce dont ils ne sauraient sans égoïsme se désintéresser.

Le même principe qui conseille de faire ses achats de préférence dans la localité, peut, grâce à l'existence de la Caisse, s'appliquer à plus forte raison, aux placements dans la localité, qui sont utilisés d'abord dans l'intérêt local.

Le mécanisme de la Caisse peut être expliqué en partie par celui de la laiterie, en comprenant argent au lieu de lait (le producteur porte son lait à la laiterie qui le répartit à celui qui en a besoin et l'achète là).

Quand les besoins d'exploitation locaux sont couverts, il reste les gros prêts hypothécaires qui dépassent plus ou moins le programme de la Caisse, mais en ce qui concerne l'épargne directement sollicitée, elle trouvera difficilement meilleur emploi qu'à la Caisse locale pour les besoins locaux.

Résistons donc au drainage des capitaux qu'il faut ensuite se procurer à d'onéreuses conditions.

Cautionnements et résultats

En évitant les cautionnements, notre Caisse applique les conseils donnés aux agriculteurs par le Dr. Laur, sur le cautionnement, qui viennent de paraître; de même notre ancien auteur vaudois Urbain Olivier en a fait autrefois l'objet d'un livre intitulé: «Le Cautionnement dans les Campagnes»; il nous est précieux de sentir nos principes approuvés.

Nous pouvons dire que pendant nos quatorze années d'existence, nous n'avons rien perdu, ni fait appel à aucun cautionnement, ni réalisation de gages; cela nous montre que le but que nous poursuivons a justement été atteint et justifié déjà la peine de ceux qui ont ainsi pris cette responsabilité économique.

Comme conclusions, nous croyons utile de reproduire ci-dessous, celles du procès-verbal d'inspection de la Caisse qui a eu lieu le 19 décembre écoulé, par deux inspecteurs de l'Union Suisse. Nous espérons avoir ainsi démontré qu'il y a une solidarité bien comprise dans cette œuvre, qui n'est pas une affaire, et que cela procurera à la Caisse, des concours qui seront, nous le répétons, d'un intérêt mutuel.

Conclusions de l'Inspection du 19/XII/1924.

Considérations générales

Sur la base de sa situation actuelle, la Caisse de Crédit Mutuel de Ballaigues peut accorder à ses sociétaires de grands services, à des conditions absolument avantageuses. Nous estimons cependant qu'elle serait apte à se développer bien davantage encore et qu'elle pourrait être soutenue davantage par la population d'un village, ce qui lui permettrait de multiplier ses services.

Par son administration sérieuse que nous nous plaisons à

relever et vu le caractère et les valeurs de ses placements, la Caisse mérite pleinement la confiance que lui témoignent ses déposants.

Nous ne pouvons que recommander chaudement ce petit institut à caractère local et absolument désintéressé, pour le placement de toutes les disponibilités de son cercle d'activité.

B.

Les coopératives de crédit, d'après le système Raiffeisen, donnent à la classe moyenne et laborieuse une force capable de l'affranchir des trusts et de la haute finance. Elles constituent la semence de la liberté économique et de la prospérité de notre agriculture. C'est la plus belle découverte du siècle dernier.

Curé TRABER (1900).

Communications du Bureau de l'Union

Rappel de billets de banque de la Banque nationale suisse et le retrait des pièces de 5 francs

La Banque Nationale Suisse rappelle les billets de banque suivants qu'elle a mis en son temps en circulation, savoir:

1^o Tous les billets de 50, 100, 500 et 1000 francs, datés du 1^{er} février 1907, émis par la Banque Nationale Suisse, d'après le modèle adopté par les anciennes banques d'émission. Ces billets sont munis au recto, dans l'angle supérieur droit, d'une rosace portant la croix fédérale sur fond rouge.

2^o Les billets de la Banque Nationale Suisse de 100 francs, portant au recto, dans le médaillon, la tête de «Fell», et au verso une vue du massif de la Jungfrau.

Ces billets seront acceptés en paiement, jusqu'au 31 décembre 1925, par la Banque Nationale Suisse et par toutes les caisses publiques. Passé ce délai, ces billets perdront leur qualité de moyen légal de paiement.

Par contre, la Banque Nationale Suisse a l'obligation de rembourser ou d'échanger à leur valeur nominale, les billets rappelés, et cela jusqu'au 30 juin 1945. A partir du 1^{er} juillet 1945, les billets qui n'auront pas été présentés au remboursement perdront toute validité et leur contre-valeur sera versée au fonds suisse des invalides.

Il est rappelé à cette occasion, la publication faite par le Département fédéral des finances, en mai 1925, relative au retrait des pièces de 5 francs; cette publication à la teneur suivante:

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 21 avril 1925, les pièces de 5 francs frappées en 1850/1 et en 1873/4, portant comme effigie une Helvétie assise, sont retirées de la circulation. Jusqu'au 31 décembre 1925 inclusivement, ces pièces seront acceptées à leur valeur nominale par toutes les caisses de l'Administration fédérale et par celles de la Banque Nationale Suisse.

A partir du 1^{er} janvier 1926, la Caisse d'Etat fédérale à Berne sera seule autorisée à les accepter.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen)

Capital de garantie et réserves: Fr. 3,000,000.—

Nous émettons des

Obligations 5 %

de 3 à 5 ans de terme, munies de coupons semestriels, payables sans frais à notre Caisse Centrale, à St-Gall, et auprès de toutes les Caisses affiliées à l'Union.